

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 28 AVRIL 2022**  
**Réunion spéciale**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Était également présente :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe.

Étaient absents :

Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
M. Serge Allaire	Directeur général par intérim

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 22 h 45. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

**LÉGISLATION**

117-28-04-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Modification de la résolution # 35-07-02-22
  - 4.2 Modification de la résolution # 36-07-02-22
  - 4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt # 483-22
- 5- **LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 5.1 Projet surface multisports
- 6- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 35-07-02-22**

Ce point sera reporté.

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 36-07-02-22**

Ce point sera reporté.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 483-22**

Ce point sera reporté.

**LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

118-28-04-22

**PROJET SURFACE MULTISPORTS**

CONSIDÉRANT le projet surface multisports sur le site des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE la subvention pour ce projet est accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder les sommes nécessaires pour compléter le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Mme Laurie Beaupré, agente de développement, à signer les documents requis au nom de la municipalité;
- D'ENGAGER les sommes nécessaires au bon fonctionnement du projet;
- DE PAYER la somme de 25 575 \$ à même le poste budgétaire 03-31000-005.

119-28-04-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 22 h 47.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Madame Nathalie Naud  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.